

DEPARTEMENT DE SEINE ET MARNE

CANTON D'OZOIR-LA-FERRIERE

COMMUNE DE FEROLLES-ATTILLY

Compte rendu du Conseil Municipal du 29 juin 2015

L'an deux mil quinze, le vingt-neuf juin à vingt-et-une heures, le Conseil Municipal, légalement convoqué le vingt-trois juin deux mil quinze, s'est réuni en Mairie, sous la présidence de Madame Anne-Laure FONTBONNE, Maire de la Commune

Etaient présents : Mesdames Anne-Laure FONTBONNE, Consuelo ALVAREZ, Cathy BOYARD, Séverine DESMIER DE CHENON, Sandrine GAMEIRO, Véronique GUILLOCHON, Magali LENCIONE et Amandine MOULIN.

Messieurs Pierre-Olivier BRASS, Jean-Claude LE JAOUEN, Laurent PRODO

Etaient absents : Daniel BEAUCHE ayant donné pouvoir à Laurent PRODO

François-Xavier SUEUR ayant donné pouvoir à Magali LENCIONE

Aurélien VANDIERENDONCK ayant donné pouvoir à Anne-Laure FONTBONNE

Secrétaire de séance : Consuelo ALVAREZ

Membres : En exercice : 15 ; Présents : 11 ; Votants : 14

L'ordre du jour portait sur les points suivants :

- Approbation du procès-verbal de la séance du 6 mai 2015;
- Retrait de la Commune d'Ozouer le Voulgis du SMCBANC ;
- Autorisation donnée aux agents titulaires et non titulaires d'effectuer des heures complémentaires et supplémentaires.
- Autorisation de dépôt de déclaration préalable pour le changement des fenêtres et de la porte d'entrée de la Mairie ;
- Rapport annuel du délégataire 2014 – Lyonnaise des Eaux – Service de l'Assainissement ;
- Rapport annuel du délégataire 2014 – GrDF – Concession de distribution publique de gaz naturel ;
- Convention avec l'Association Music Pour Tous dans le cadre de la mise en œuvre des Temps d'Activités Périscolaires (T.A.P.) ;
- Actualisation du coefficient multiplicateur unique applicable à la taxe sur la consommation finale d'électricité (TCFE) ;
- Convention relative aux missions obligatoires exercées par le Centre de Gestion 77 dans le cadre du partenariat CNRACL ;
- Modification du montant de la participation de la Commune au SMEP ;
- Convention de gratuité réciproque avec la Commune de Chevry-Cossigny concernant la scolarité dans les écoles maternelles et primaires ;
- Modification du budget primitif de la Commune ;
- Questions diverses.

Délibération n° 15 12 131

Approbation du procès-verbal de la séance du 6 mai 2015

Après lecture du procès-verbal de la séance du Conseil Municipal du 6 mai 2015,

Le Conseil Municipal **délibère** et, à l'unanimité,

Approuve le dit procès-verbal

Délibération n° 15 12 132

Retrait de la Commune d'Ozouer-le-Voulgis du SMCBANC

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment son article L.5211-18,

Vu la demande de retrait de la Commune d'Ozouer-le-Voulgis du SMCBANC ;

Vu la délibération du Comité Syndical du SMCBANC approuvant le retrait de la Commune d'Ozouer-le-Voulgis du SMCBANC ;

Considérant que la Commune de Férolles-Attilly dispose d'un délai de trois mois à compter de la notification de la délibération votée par le Comité Syndical du SMCBANC, soit à compter du 11 juin 2015, pour se prononcer sur le retrait de la Commune d'Ozouer-le-Voulgis du SMCBANC ;

Le Conseil Municipal **délibère** et, à l'unanimité,

Donne un avis favorable au retrait de la Commune d'Ozouer-le-Voulgis du SMCBANC

Délibération n° 15 12 133

Autorisation donnée aux agents titulaires et contractuels d'effectuer des heures complémentaires et supplémentaires

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Considérant que dans les exercices de leurs fonctions, les agents titulaires et contractuels peuvent être amenés à effectuer des heures complémentaires ainsi que des heures supplémentaires,

Le Conseil Municipal **délibère** et, à l'unanimité,

Autorise les agents titulaires et contractuels à effectuer des heures complémentaires ainsi que des heures supplémentaires.

Délibération n° 15 12 134

Autorisation de Madame le Maire à déposer une déclaration préalable de travaux pour le changement de fenêtres de la Mairie et du presbytère et de la porte d'entrée de la Mairie

Vu le Code de l'Urbanisme et notamment son article R421-17,

Considérant l'intention de procéder au remplacement des fenêtres de la Mairie et du presbytère et de la porte d'entrée de la Mairie,

Considérant qu'il convient de déposer une déclaration préalable de travaux afin d'autoriser la réalisation desdits travaux,

Le Conseil Municipal **délibère** et, à l'unanimité,

Autorise Madame le Maire à déposer une déclaration préalable de travaux afin de procéder au remplacement des fenêtres et de la porte d'entrée de la Mairie.

Délibération n° 15 12 135

Rapport annuel du délégataire 2014 – Lyonnaise des Eaux – Service de l'assainissement

Vu de Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le rapport annuel du délégataire 2014 de la Lyonnaise des Eaux concernant le service de l'assainissement

Le Conseil Municipal **délibère** et, à l'unanimité,

Prend acte de la remise de ce rapport.

Précise qu'il sera tenu à la disposition du public en Mairie

Délibération n° 15 12 136

Rapport annuel du délégataire 2014 – GrDF – Distribution de gaz naturel

Vu de Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le rapport annuel du délégataire 2014 de la GrDF concernant la distribution de gaz naturel

Le Conseil Municipal **délibère** et, à l'unanimité,

Prend acte de la remise de ce rapport.

Précise qu'il sera tenu à la disposition du public en Mairie

Délibération n° 15 12 137

Convention de partenariat relative à la mise en œuvre des temps d'activités périscolaires pour les niveaux maternelles et élémentaires – Année scolaire 2015/2016

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le projet de convention de partenariat avec l'Association Music Pour Tous relative à la mise en œuvre des d'activités périscolaires pour les niveaux maternelles et élémentaires – Année scolaire 2015/2016,

Considérant que dans le cadre des activités périscolaires, la collectivité a décidé, pour assurer certaines de ces animations, de faire appel à l'association Music Pour Tous,

Considérant qu'il convient de signer une convention permettant de régler les modalités d'intervention de l'association Music Pour Tous,

Le Conseil Municipal **délibère** et, à l'unanimité,

AUTORISE Madame le Maire à signer la convention de partenariat relative à la mise en œuvre des d'activités périscolaires pour les niveaux maternelles et élémentaires – Année scolaire 2015/2016

PRECISE que le forfait horaire est fixé à 30 euros toutes taxes comprises,

PRECISE que la dépense correspondante est inscrite au budget de l'exercice.

Délibération n° 15 12 138

Actualisation du coefficient multiplicateur unique applicable à la taxe sur la consommation finale d'électricité

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment son article L5212-24,

Vu la loi de finances rectificative du 29 décembre 2014 modifiant les dispositions relatives à la taxe sur la consommation finale d'électricité

Considérant que la Commune, compétente pour percevoir la taxe, doit choisir un coefficient multiplicateur unique parmi les valeurs figurant dans la liste suivante : 0 ; 2 ; 4 ; 6 ; 8 ; 8,50

Considérant que le coefficient actuel est de 3 ;

Le Conseil Municipal **délibère** et, à l'unanimité,

DECIDE de fixer le coefficient multiplicateur unique de la taxe sur la consommation finale d'électricité à 4 ;

PRECISE que cette décision sera applicable à compter du 1^{er} janvier 2016.

Délibération n° 15 12 139

Convention relative aux missions obligatoires gratuites assurées par le Centre de Gestion pour le compte de la CNRACL en matière de retraite

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la convention relative aux missions obligatoires gratuites assurées par le Centre de Gestion pour le compte de la CNRACL en matière de retraite

Considérant que la présente convention vise à définir la nature des services assurés par le CDG77 pour le compte de la CNRACL en matière de retraite et notamment :

- L'information, la formation et l'assistance sur l'application des réglementations ;
- Le contrôle des dossiers de retraite ;

Considérant qu'il convient de signer une nouvelle convention pour une durée de trois ans ;

Le Conseil Municipal **délibère** et, à l'unanimité,

AUTORISE Madame le Maire à signer la convention relative aux missions obligatoires gratuites assurées par le Centre de Gestion pour le compte de la CNRACL en matière de retraite

Délibération n° 15 12 140

Modification de la contribution au SMEP

Vu le code général des collectivités locales,

Vu la délibération n° 15 10 101 en date du 9 mars 2015 relative au vote des participations de la commune aux organismes de regroupement ;

Vu la délibération n° 15 11 118 en date du 6 mai 2015 relative à la modification de la délibération n°15 10 101 en date du 9 mars 2015 ;

Considérant que la participation au SMEP est de 802 euros au lieu de 806 euros ;

Le Conseil Municipal **délibère** et, à l'unanimité,

Vote les montants de participation suivants :

Contributions aux organismes de regroupement :

S. I. de l'Ecole des Clos :.....	214 220,59 €
SIPE :	44 870,41 €
SIAR : ...	19 072,00 €
C.E.S. de Lésigny :.....	4137,43 €
SMEP :.....	802.00 €
SYAGE :	86.33 €
SMCBANC :.....	957,00 €

Délibération n° 15 12 141

Convention de gratuité réciproque avec la Commune de Chevry-Cossigny concernant la scolarité dans les écoles maternelles et élémentaires

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la convention de gratuité réciproque proposée par la Commune de Chevry-Cossigny ;

Considérant que la présente convention vise à établir le principe de gratuité réciproque des frais de scolarité en école maternelle et en école élémentaire entre la commune de Chevry-Cossigny et la Commune de Férolles-Attilly ;

Le Conseil Municipal **délibère** et, à l'unanimité,

AUTORISE Madame le Maire à signer la convention de gratuité réciproque avec la Commune de Chevry-Cossigny concernant la scolarité dans les écoles maternelles et élémentaires.

La séance est levée à 22h30